

DISPOSITIF « SAVOIR NAGER » un des savoirs sportifs fondamentaux

De l'aisance aquatique à l'attestation du savoir nager en Sécurité

Circulaire du 23 juin 2021 *Priorité 1 : Renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive : « Savoir Nager » et « Savoir Rouler à Vélo »*
« Sport Education » *Priorité 2 : Promotion, développement et augmentation du temps d'activité physique des jeunes : 30min APQ – Génération 2024 – PEDT Plan mercredi*
8 priorités

Note de service du 28 février 2022 *Enseignement de la natation scolaire – Contribution de l'école à l'aisance aquatique*
Abroge la circulaire du 22 août 2017

PARCOURS DE FORMATION DU NAGEUR qui débute dès l'école maternelle avec l'AISANCE AQUATIQUE, se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de CP à la classe de 6^{ème} et se finalise avec l'ASNS en fin de cycle 3.

Le PASS NAUTIQUE est le test qui permet l'accès à la pratique des activités nautiques (canoë, kayak, voile...)

	 AISANCE AQUATIQUE A l'école et hors de l'école	 NATATION en EPS A l'école	 J'APPRENDS A NAGER Hors de l'école	 ASSN devient ASNS A l'école
POUR QUI ?	Enfants de 4 à 6 ans Elèves de MS à CP Non nageurs	Elèves de la maternelle au lycée	Enfants de 6 à 12 ans En priorité des quartiers prioritaires et zones rurales	Elèves de CM1 CM2 6 ^{ème} Fin de cycle 3
CADRE	Plan interministériel « Prévention des noyades »	Programmes en EPS de l'éducation nationale Dispositif d'accompagnement et de soutien pour les élèves non nageurs. PPS élèves en situation de handicap	Plan interministériel « Prévention des noyades »	Programmes en EPS de l'éducation nationale Obligatoirement renseigné dans le LSU
OBJECTIFS	Sécuriser les enfants en milieu aquatique le plus tôt possible	Repères pour l'aisance aquatique Paliers d'acquisition en cycle 2 ASNS en cycle 3	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation du savoir nager à l'entrée en 6e • Pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité • Prévenir les noyades. 	

	AISANCE AQUATIQUE <i>A l'école et hors de l'école</i>	NATATION en EPS <i>A l'école</i>	J'APPRENDS A NAGER <i>Hors de l'école</i>	ASSN devient ASNS <i>A l'école</i>
QUAND ?	Temps Scolaire : EPS et classe Bleue Hors Temps Scolaire Stage Bleu 	Temps Scolaire EPS Séance hebdomadaire de 40 à 45 min Programmations massées (2 à 4 séances par semaine / Stages)	Hors Temps Scolaire 	Temps Scolaire EPS Un enseignement chaque année du cycle 3 Evaluation organisée en fin de CM2
QUOI ?	Cycles d'apprentissage condensés dans le temps, directement en grande profondeur, et sans dispositif d'aide à la flottaison qui viendrait se substituer à une compétence développée par l'enfant. Apprendre à rentrer et sortir de l'eau, s'immerger, construire un nouvel équilibre et à traverser un bassin de 10 mètres pour rejoindre le bord. C'est un préalable à l'apprentissage de la natation telle que codifiée	Séances de natation inscrites dans la programmation en EPS	La durée minimum est de 10 heures et peut être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ; <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe est composé de 15 enfants maximum ; • À l'issue du stage, le passage du test du savoir nager est proposé aux pratiquants de 6 à 12 ans uniquement, afin de valider leurs compétences. 	Attestation du Savoir Nager en sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • Délivrée par le directeur d'école ou le principal du collège, incluse dans le LSU • Attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : <ul style="list-style-type: none"> ○ A l'école : PE + MNS agréé ○ Au collège : PEPS

LE PASS NAUTIQUE (Ex Aisance aquatique) permet l'accès à la pratique des activités nautiques (Canôe, Kayak, voile...)

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Le test peut être préparé et présenté dès le cycle 2, et lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

Ce test permet de s'assurer que le jeune est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test peut être certifiée par le Professeur des écoles, le MNS, l'éducateur sportif qui encadre l'activité nautique.